



Quand prend fin une interdiction bancaire,

Par **Valérie**, le **19/03/2008** à **15:03**

Bonjour,

Mon conjoint a été mis interdit bancaire il y bientôt 5 ans suite à un chèque de 6000 € qu'il a effectué pour s'acheter une voiture.

Le garagiste avait déposé le chèque trop tôt.

Bref, la semaine dernière il a pris rdv avec son banquier pour savoir exactement quand l'interdiction prendrait fin.

Celui ci lui a répondu qu'il resterait interdit bancaire toute sa vie sauf si il payait une taxe sur le chèque d'un montant de 1000 € environ.

Après quoi je me suis moi même renseigné auprès de ma banque car on nous a toujours dit qu'une interdiction prenait fin au bout de 5 ans ce que m'a également confirmé mon banquier.

Du coup on se retrouve perdu, qui a raison ?

Nous souhaiterions effectué un prêt immobilier d'ici un an et bien entendu nous n'avons pas les moyens de payer cette fameuse taxe.

Merci de nous éclairer.